



## COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 23 JANVIER 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
  - M. René Martin, conseiller municipal
  - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
- Invitées et invités :
- M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles
  - Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 9 h 12)
  - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
  - M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 09)
  - M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
  - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
  - M. Patrice Dupuis, STTR (arrivée : 9 h 05)
  - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
  - M. Marc-André Godin, directeur-adjoint – Aménagement et développement durable (arrivée : 9 h 40)
  - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée – Cabinet du maire (arrivée : 9 h 13)
  - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
  - Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
  - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
  - M. Frédérik Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (9 h 06 à 9 h 24)
  - M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
  - M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
  - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
  - M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
  - M. François Vaillancourt, directeur général
- Absences :
- M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal
  - M. Michel Blais, citoyen membre

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h 03. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que le point 9 Impact sur la circulation lors de la construction des quais 16 et 17 de l'APTR devra être présenté en premier en raison de la disponibilité d'un présentateur. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 28 novembre 2023; le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Arbre de décision, type de marquage pour les passages piétonniers**

M. Clyde Crevier présente un arbre de décision pour choisir le type de marquage approprié pour les passages piétonniers situés aux intersections protégées par des feux de circulation ou des arrêts. Il explique que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ne dicte pas le type de marquage à utiliser et qu'il existe une différence de coût appréciable entre le marquage par corridor (32 \$) et le marquage par bandes (135 \$). L'arbre de décision comprend deux étapes permettant de valider le besoin en marquage d'un passage piétonnier puis de justifier le type de marquage approprié, soit par bandes ou par corridor. Ce nouvel outil mènera à l'uniformisation progressive du marquage sur le territoire de la Ville, en plus de minimiser la dépense pour le marquage des passages piétonniers.

Les membres discutent des différents scénarios d'application de l'arbre de décision, de la définition d'un parcours scolaire et de la possibilité de faire des requêtes afin que des intersections sans marquage soient étudiées.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver l'arbre de décision pour le marquage des passages piétonniers situés aux intersections protégées par des feux de circulation ou des arrêts. Approuvé à l'unanimité.

**6. Révision de l'autorisation du virage à droite au feu rouge à la sortie de l'île Saint-Christophe, vers l'est**

Le conseiller municipal Richard W. Dober a reçu une demande de la part d'un citoyen afin de rendre plus sécuritaire la circulation sur le pont Duplessis à la sortie de l'île Saint-Christophe, plus particulièrement vers l'est. À la sortie de chaque bretelle d'accès, un panneau indiquant « virage à droite permis sur feu rouge » portait à confusion et causait des enjeux de sécurité. Ces panneaux ont été remplacés par des interdictions de virage à droite sur feu rouge le 26 octobre 2023.

**7. Sécurisation de l'intersection Arthur-Guimont et Sainte-Marguerite**

M. Clyde Crevier présente l'analyse préliminaire de l'intersection des rues Arthur-Guimont et Sainte-Marguerite qui avait été recommandée par le Comité lors de la réunion du 22 août 2023, en raison d'un enjeu de sécurité. Cette intersection ne fait pas partie de la liste des sites accidentogènes du Plan d'intervention en sécurité routière (PISRMM) et elle figure au quarante-et-unième rang de la liste de sécurité routière de la Ville. Deux accidents (avec dommages matériels seulement) y sont survenus en cinq ans et aucun accident impliquant un usager vulnérable ne s'est produit. Cela dit, dans la foulée du réaménagement des rues Sainte-Marguerite, du Père-Daniel et de la Côte de l'Hôpital-Cooke en 2024, des mesures peuvent être appliquées pour améliorer la sécurité. Le réaménagement prévoit notamment le retrait du passage piétonnier non sécurisé sur la rue Sainte-Marguerite. À court terme, M. Crevier recommande le marquage d'un passage piétonnier, d'une ligne d'arrêt et d'une ligne d'approche sur la rue Arthur-Guimont, pour la somme de 370 \$ par année. Par la suite, lors d'une opportunité d'intervention, il est prévu de diminuer le gabarit et l'angle des intersections avec la rue Sainte-Marguerite pour les rues Arthur-Guimont et de Ramezay afin de réduire la distance de traversée des piétons.

**Recommandation :**

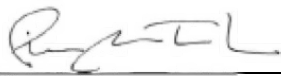
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le marquage d'un passage piétonnier, d'une ligne d'arrêt et d'une ligne d'approche sur la rue Arthur-Guimont. Approuvé à l'unanimité.

*Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.*

[...]

**Levée de la réunion**

La réunion se termine à 9 h 59.



---

M. Pierre Montreuil  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités